

GROUPE DE TRAVAIL MIXTE APN – AANC SUR LES MÉCANISMES DE FINANCEMENT Conditions opérationnelles

Objectif

Constituer un forum national pour discuter et élaborer des options pour les cadres budgétaires à vocation régionale et les mécanismes de financement pour l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année. Ces cadres budgétaires remplaceront les actuelles méthodes de financement d'Affaires autochtones du Nord Canada (AANC).

Résultats et livrables

Une liste des livrables sera dressée par le groupe de travail qui préparera son plan de travail pour obtenir les résultats souhaités à court terme (avant le 31 mars 2017) et les résultats à long terme. Les principaux résultats attendus sont :

1. Travailler en collaboration pour partager les résultats des recherches, les données sur les cadres régionaux ou les mécanismes de financement.
2. Discuter des possibilités pour transformer le financement existant fondé sur des propositions en structures de financement de base et en accords de financement par région.
3. Examiner les cadres fiscaux régionaux et internationaux pour l'éducation de la maternelle à la 12^e année et chercher des possibilités pour moderniser les méthodes de financement actuelles d'AANC.

**Note : Chaque groupe de travail mixte veillera à prendre en compte les besoins particuliers des communautés nordiques et des communautés éloignées lorsqu'il dressera son plan de travail et préparera ses livrables.*

Membres des groupes de travail et engagement

- Les membres du groupe de travail mixte seront recommandés par le Conseil national indien de l'éducation (CNIE), par l'Assemblée des Premières Nations (APN), par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et approuvés par le comité de travail mixte.
- Le groupe de travail mixte comptera un maximum de 10 membres régionaux (1 par région), de 2 membres de l'APN et de 8 membres d'AANC ou du gouvernement du Canada.
- Il est prévu que les membres du groupe de travail mixte aient des connaissances et des compétences pour ce qui est des mécanismes de financement et des cadres budgétaires.
- Des présentateurs et des experts externes pourront occasionnellement être invités à participer aux travaux.
- Le groupe de travail mixte mènera ses activités et poursuivra ses objectifs dans une perspective nationale.

Présentation de rapports

Chaque groupe de travail mixte fera régulièrement rapport au comité de travail mixte sur les résultats et sur les livrables mutuellement convenus.



Dates des réunions

Les membres du groupe de travail mixte seront tenus de participer à 3 réunions nationales entre novembre 2016 et avril 2017. Le groupe de travail mixte se réunira sur une base continue en 2017-2018. Le Secrétariat à l'éducation de l'APN et Éducation AANC auront la responsabilité de planifier le calendrier général des réunions. Les dates suivantes sont prévues à titre provisoire :

- 31 janvier (9 h - 16 h 30) – 1^{er} février (9 h - 13 h) (endroit à déterminer)
- 20 janvier (9 h - 16 h 30) – 21 février (9 h - 13 h) (endroit à déterminer)
- 27 mars (9 h - 16 h 30) – 28 mars (9 h - 13 h) (endroit à déterminer)

